



**Ministry of Environment  
of Denmark**

Environmental  
Protection Agency

# **Adaptation au changement climatique au Danemark**

Juin 2026





# Table des matières

|                                                            |    |
|------------------------------------------------------------|----|
| 1. Les impacts du changement climatique sur le Danemark    | 4  |
| 2. Gouvernance et cadre législatif                         | 6  |
| 3. Réglementation de l'adaptation au changement climatique | 9  |
| 4. Sources de financement publiques et privées             | 12 |
| 5. Mécanismes nationaux de mise en œuvre supplémentaires   | 14 |
| 6. Voluntary Initiatives                                   | 17 |
| 7. Carte des principales institutions publiques et privées | 18 |
| 8. Informations complémentaires                            | 20 |





Photo: NIRAS

# 1. Les impacts du changement climatique sur le Danemark

Au Danemark, les hausses de température ont globalement suivi la moyenne mondiale depuis le début des observations dans les années 1870. Au cours des 150 dernières années, les températures ont augmenté d'environ 1,5 °C, et depuis le milieu du XXe siècle, les évolutions ont correspondu étroitement aux projections des modèles climatiques à l'horizon 2100.

Dans le cadre d'un scénario à fortes émissions de gaz à effet de serre, les températures devraient augmenter d'environ 3,4 °C d'ici 2100 par rapport à la moyenne de la période 1981-2010. À titre de comparaison, le réchauffement projeté est d'environ 1 °C dans un scénario à faibles émissions et d'environ 2 °C dans un scénario intermédiaire.

Des températures plus élevées entraîneront des vagues de chaleur plus fréquentes et prolongées, des nuits d'été plus chaudes dépassant 20 °C, et un nombre réduit de jours de gel. Les régimes de précipitations évoluent également. Les précipitations annuelles au Danemark ont déjà augmenté d'environ 100 mm au cours du siècle

dernier et devraient continuer à croître, notamment en automne et en hiver. Parallèlement, les orages violents et les épisodes de fortes précipitations devraient devenir plus intenses et plus fréquents.

Parmi les impacts climatiques sélectionnés d'ici la fin du siècle (2071-2100) dans le cadre d'un scénario d'émissions intermédiaire (RCP4.5/SSP2-4.5), comparés à la période 1981-2010, on peut citer:

- Une augmentation moyenne des températures d'environ 2,0 °C à l'échelle nationale.
- Environ 50 jours de gel par an, contre approximativement 80 aujourd'hui, et une saison de végétation prolongée de près de deux mois, atteignant environ 10 mois.
- Les jours de canicule passant d'environ 2 jours à 5 jours de canicule par an.
- Les précipitations hivernales augmentant de près de 12 %, avec une part croissante tombant sous forme de pluie.
- Les précipitations estivales restant globalement stables dans l'ensemble, mais survenant plus fréquemment sous forme d'averses intenses.
- Une élévation du niveau de la mer s'accroissant, la plus faible dans le nord du Jutland et la plus importante dans le sud-ouest du Jutland, en raison des différences de relèvement isostatique postglaciaire.
- Des ondes de tempête plus sévères, la montée des eaux entraînant des impacts d'inondation considérablement plus importants.
- Un incident d'onde de tempête qui se passe actuellement statistiquement une fois tous les 20 ans devenant probable tous les deux ans.



Photo: NIRAS

## 2. Gouvernance et cadre législatif

Le modèle de gouvernance danois se caractérise par une structure d'administration publique hautement décentralisée, dans laquelle les responsabilités sont réparties entre l'État, les régions, les municipalités et les entreprises de services publics. Dans les domaines de la planification spatiale, de l'adaptation au changement climatique et de la gestion des inondations, la gouvernance repose sur une combinaison d'un cadre réglementaire national, de mise en œuvre locale et d'une coordination spécifique par secteur.

### Niveau national

Au niveau national, l'État danois définit le cadre juridique et politique général au moyen de la législation, des directives nationales d'aménagement, de la réglementation environnementale, des politiques climatiques et des plans sectoriels. L'État conserve un rôle de coordination et de supervision, et peut intervenir dans la planification municipale lorsque les plans locaux entrent en conflit avec les intérêts nationaux. Le ministère de l'Environnement et les agences nationales compétentes sont chargés de préserver les intérêts nationaux dans des domaines tels que la protection du littoral, la réglementation environnementale, la gestion de l'eau et la planification spatiale. La gouvernance nationale est donc principalement fondée sur un cadre de référence, s'appuyant sur la législation, les orientations et les pouvoirs de veto plutôt que sur une mise en œuvre directe. Récemment, l'État joue un rôle croissant pour garantir l'avancement des projets situés dans des zones exposées un risque élevé d'inondation côtière.

### Niveau municipal

Les municipalités constituent le niveau opérationnel central de la gouvernance danoise. Depuis 2007, elles assument la responsabilité principale de la planification de l'occupation des sols, de l'adaptation locale au changement climatique, de la gestion des risques d'inondation, de la planification des eaux usées et de la mise en œuvre des projets de développement local. Les plans municipaux et les plans locaux juridiquement contraignants réglementent l'occupation des sols et le développement urbain. Les municipalités délivrent également les permis de construire et veillent à ce que les projets de développement respectent la législation en matière d'urbanisme et d'environnement. Le système de planification danois est donc fortement piloté au niveau municipal, reflétant une tradition de gouvernance plus large fondée sur la décentralisation et l'autonomie politique locale.

### Les entreprises de services d'assainissement

Les entreprises de services publics (« forsyninger »), en particulier les services d'assainissement détenus par les municipalités, jouent un rôle central dans l'adaptation au changement climatique et la gestion des inondations. Bien que formellement organisées en tant qu'entités juridiques indépendantes, ces entreprises opèrent dans un cadre public réglementé et coordonnent étroitement leurs actions avec les municipalités. Elles sont responsables des infrastructures d'assainissement, de la gestion des eaux pluviales, des réseaux d'égouts, et de plus en plus de la mise en œuvre de projets d'adaptation climatique visant à gérer les orages violents et les épisodes de précipitations extrêmes. Les entreprises de services publics sont financées par les tarifs des usagers et constituent donc un mécanisme de financement important pour les investissements locaux en matière d'adaptation climatique. Leur rôle s'est considérablement élargi à mesure que l'adaptation au changement climatique s'est intégrée de plus en plus dans la planification urbaine et des infrastructures.

### Le niveau européen

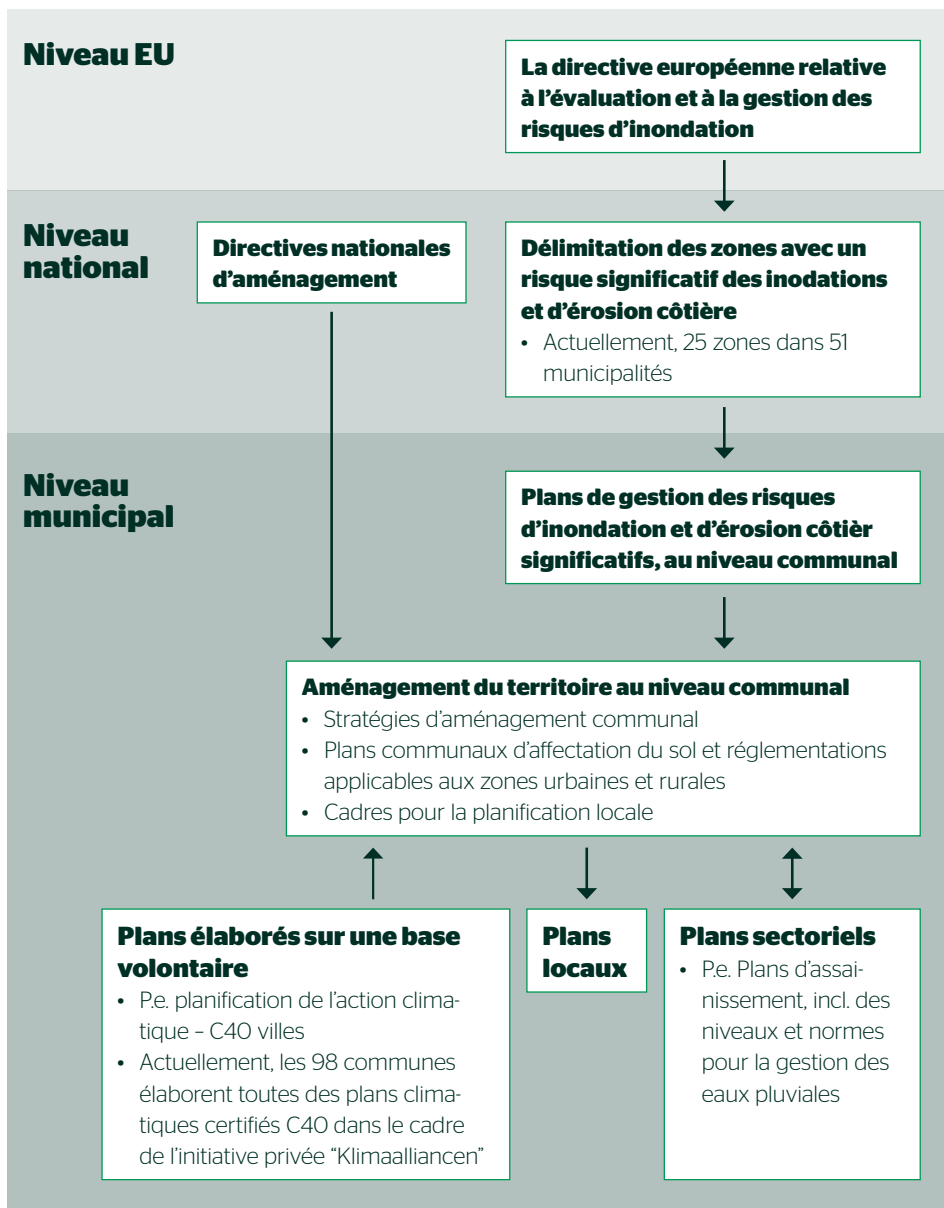
La directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation (directive 2007/60/CE) a été transposée au Danemark principalement par le biais de la loi sur les risques d'inondation (« Oversvømmelsesloven ») et intégrée dans le système de planification danois au travers d'une structure de gouvernance hiérarchique reliant la planification nationale, municipale et sectorielle.

Au niveau national, l'État est responsable de l'élaboration des évaluations préliminaires des risques d'inondation, les cartes des aléas d'inondation, les cartes des risques d'inondation et les plans nationaux de gestion des risques d'inondation, conformément à la directive. L'Agence danoise de protection de l'environnement coordonne la mise en œuvre et veille à la conformité avec les exigences de l'Union européenne.

La mise en œuvre est étroitement liée à la hiérarchie de planification du Danemark. Les plans nationaux de gestion des risques d'inondation fournissent le cadre stratégique, tandis que les municipalités sont chargées d'intégrer les considérations relatives aux risques d'inondation dans les plans municipaux, les plans locaux et la réglementation de l'occupation des sols.

Dans l'ensemble, le modèle de gouvernance danois se caractérise par une gouvernance à plusieurs niveaux, dans laquelle l'État définit les cadres stratégiques et juridiques, les municipalités assurent la mise en œuvre et la réglementation de l'occupation des sols, et les entreprises de services publics fournissent les infrastructures techniques et les capacités de financement. Le modèle repose largement sur la coopération, la coordination négociée et le partage des responsabilités entre les frontières administratives et sectorielles.





Hiérarchie de planification danoise relative à l'adaptation au changement climatique  
(adapté d'après Galland et Enemark, 2015)



### 3. Cadre danois de l'adaptation au changement climatique

Le cadre réglementaire danois est partagé entre plusieurs lois distinctes ainsi que des décrets et règlements d'application associés. Le résumé cidessous spécifie la réglementation applicable à chaque type de risque lié à l'eau, incluant la législation pertinente, les autorités concernées et les rôles des responsabilités en matière de mesures préventives.

Le résumé couvre six grandes catégories de risques liés à l'eau: la montée du niveau de la mer et l'érosion, les ondes de tempête, les cours d'eau, les orages violents, les eaux pluviales et la nappe phréatique située à faible profondeur. Il ne comprend que les autorités principales et la législation la plus significative relative aux projets préventifs d'adaptation climatique et à l'indemnisation des dommages. Il présente en outre la structure de financement, précisant quelles parties supportent les coûts initiaux et quelles parties financent en définitive les solutions. Enfin, l'aperçu illustre la manière dont l'indemnisation des dommages est gérée, notamment si les dommages sont couverts par des régimes d'assurance ou par le régime national d'indemnisation des ondes de tempête.

| Types d'inondation                                      | Montée du niveau de la mer et érosion                                                                                                                                               | Onde de tempête                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Cours d'eau                                                                                                                              | Orages violents                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Eaux pluviales                                                                                                                       | Nappe phréatique à faible profondeur                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réglementation principale                               | Loi sur la protection du littoral                                                                                                                                                   | Loi sur la protection du littoral<br>Loi sur les catastrophes naturelles                                                                                                                                                                                                                                                                             | Loi sur les cours d'eau<br>Loi sur les catastrophes naturelles                                                                           | Loi sur le paiement des eaux usées<br>Loi sur le secteur de l'eau<br>Loi sur la protection de l'environnement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                      |                                                                                                                                                               |
| Prévention collective des dommages liés aux inondations |                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                      |                                                                                                                                                               |
| Qui peut initier?                                       | <ul style="list-style-type: none"><li>L'État</li><li>Les municipalités</li><li>Les propriétaires fonciers</li></ul>                                                                 | <ul style="list-style-type: none"><li>L'État</li><li>Les municipalités</li><li>Les propriétaires fonciers</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                  | <ul style="list-style-type: none"><li>Les municipalités</li><li>Les propriétaires fonciers</li></ul>                                     | <ul style="list-style-type: none"><li>Les municipalités</li><li>Les propriétaires fonciers</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <ul style="list-style-type: none"><li>Les municipalités</li><li>Les entreprises de services d'assainissement</li></ul>               | <ul style="list-style-type: none"><li>Les propriétaires fonciers</li><li>(Les municipalités)</li><li>(Les entreprises de services d'assainissement)</li></ul> |
| Qui doit approuver?                                     | <ul style="list-style-type: none"><li>L'État</li><li>Les municipalités</li><li>L'Autorité danoise du littoral</li></ul>                                                             | <ul style="list-style-type: none"><li>L'État</li><li>Les municipalités</li><li>L'Autorité danoise du littoral</li></ul>                                                                                                                                                                                                                              | <ul style="list-style-type: none"><li>Les municipalités</li></ul>                                                                        | <ul style="list-style-type: none"><li>Les municipalités</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"><li>Les municipalités</li></ul>                                                                    | <ul style="list-style-type: none"><li>Les municipalités</li></ul>                                                                                             |
| Qui réalise les travaux?                                | <ul style="list-style-type: none"><li>L'État</li><li>Les municipalités</li><li>Les associations de protection du littoral</li></ul>                                                 | <ul style="list-style-type: none"><li>L'État</li><li>Les municipalités</li><li>Les associations de protection du littoral</li></ul>                                                                                                                                                                                                                  | <ul style="list-style-type: none"><li>Les municipalités</li><li>Les associations de pompage</li></ul>                                    | <ul style="list-style-type: none"><li>Les propriétaires fonciers</li><li>Les municipalités</li><li>Les entreprises de services d'assainissement</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"><li>Les entreprises de services d'assainissement</li></ul>                                         | <ul style="list-style-type: none"><li>Les propriétaires fonciers</li><li>(Les entreprises de services d'assainissement)</li></ul>                             |
| Qui assure le financement initial?                      | <ul style="list-style-type: none"><li>L'État</li><li>Les propriétaires fonciers protégés</li><li>Les municipalités</li><li>Emprunts garantis par les municipalités</li></ul>        | <ul style="list-style-type: none"><li>L'État</li><li>Les propriétaires fonciers protégés</li><li>Les municipalités</li><li>Emprunts garantis par les municipalités</li></ul>                                                                                                                                                                         | <ul style="list-style-type: none"><li>Les municipalités</li><li>Les propriétaires fonciers</li><li>Les associations de pompage</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>Les propriétaires fonciers</li><li>Les municipalités</li><li>Les entreprises de services d'assainissement</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"><li>Les entreprises de services d'assainissement</li></ul>                                         | <ul style="list-style-type: none"><li>Les propriétaires fonciers</li><li>(Les entreprises de services d'assainissement)</li></ul>                             |
| Qui paie en définitive?                                 | <ul style="list-style-type: none"><li>L'État</li><li>Les municipalités</li><li>Les propriétaires fonciers protégés</li><li>Fonds national de protection du littoral</li></ul>       | <ul style="list-style-type: none"><li>L'État</li><li>Les municipalités</li><li>Les propriétaires fonciers protégés</li><li>Fonds national de protection du littoral</li></ul>                                                                                                                                                                        | <ul style="list-style-type: none"><li>Les municipalités</li><li>Les propriétaires fonciers</li></ul>                                     | <ul style="list-style-type: none"><li>Les propriétaires fonciers</li><li>Les municipalités</li><li>Les entreprises de services d'assainissement</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"><li>Les entreprises de services d'assainissement</li></ul>                                         | <ul style="list-style-type: none"><li>Les propriétaires fonciers</li><li>(Les entreprises de services d'assainissement)</li></ul>                             |
| À qui peut-on faire appel?                              | <ul style="list-style-type: none"><li>L'autorité qui a pris la décision.</li></ul> Appels traités par la Commission danoise de recours en matière d'environnement et d'alimentation | <ul style="list-style-type: none"><li>L'autorité qui a pris la décision.</li></ul> Appels traités par la Commission danoise de recours en matière d'environnement et d'alimentation (Loi sur la protection du littoral) <ul style="list-style-type: none"><li>Le Conseil des catastrophes naturelles (Loi sur les catastrophes naturelles)</li></ul> |                                                                                                                                          | <ul style="list-style-type: none"><li>L'Autorité de recours du secteur de l'eau, appels traités par le Tribunal de recours en matière de concurrence (Loi sur le secteur de l'eau)</li><li>L'autorité qui a pris la décision. Appels traités par la Commission danoise de recours en matière d'environnement et d'alimentation (Loi sur la protection de l'environnement)</li><li>Commission de recours en matière d'énergie (Loi sur le paiement des eaux usées)</li></ul> |                                                                                                                                      |                                                                                                                                                               |
| Possibilité d'indemnisation des dommages                |                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                      |                                                                                                                                                               |
| Qui supporte le risque?                                 | <ul style="list-style-type: none"><li>Le propriétaire foncier</li></ul>                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"><li>Couvert par la loi sur les catastrophes naturelles</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"><li>Couvert par la loi sur les catastrophes naturelles</li><li>Le propriétaire foncier</li></ul>       | <ul style="list-style-type: none"><li>Le propriétaire foncier</li><li>Couvert par l'assurance</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"><li>Les propriétaires fonciers</li><li>Possibilité limitée de couverture par l'assurance</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>Les propriétaires fonciers</li><li>Possibilité limitée de couverture par l'assurance</li></ul>                          |

Source: Hilbert, S. (2025). Eau, dommages et prévention des inondations. Schjødtt Advokatpartnerselskab  
Résumé de la réglementation relative à l'indemnisation des dommages et à la prévention des inondations



## 4. Sources de financement publiques et privées

Plusieurs dispositifs et sources de financement danois et européens soutiennent les projets d'adaptation au changement climatique et de résilience face aux inondations. Ils diffèrent par leur portée et leur finalité, allant du cofinancement public de projets d'infrastructure au financement de l'innovation, en passant par le soutien philanthropique et les initiatives de coopération internationale.

### **Le Fonds danois de protection du littoral**

Le Fonds de protection du littoral est un dispositif de cofinancement public danois, administré par l'Autorité, qui soutient les projets de protection du littoral et d'adaptation au changement climatique visant à réduire le risque d'inondations côtières et d'érosion. Le dispositif finance des mesures telles que les digues, les barrières anti-inondation, les vannes de chasse et les projets de rechargement en sable, mis en œuvre par les municipalités et les partenariats locaux de protection du littoral. L'objectif du dispositif est de renforcer la résilience à long terme face à la montée du niveau de la mer et aux ondes de tempête de plus en plus sévères causées par le changement climatique. Les projets bénéficiant du soutien financier sont généralement tenus d'assurer un cofinancement pour les coûts restants du projet.

### **Le Programme danois de développement et de démonstration des technologies environnementales (MUDP)**

Le MUDP est un dispositif de financement du ministère danois de l'Environnement, qui soutient le développement, les tests et la démonstration de technologies environnementales innovantes. Le programme est administré par l'Agence danoise de protection de l'environnement et vise à accélérer le déploiement de solutions technologiques vertes face aux défis environnementaux et climatiques.

Dans le domaine de l'adaptation au changement climatique, le MUDP soutient des projets qui renforcent la résilience face aux inondations, aux ondes de tempête, aux fortes précipitations et à d'autres risques liés au climat. Le MUDP apporte un soutien financier destiné à développer et démontrer des technologies et d'outils numériques liés à la gestion de l'eau, à la prévention des inondations, aux infrastructures résilientes au climat et à l'évaluation des risques.

### **La Réserve nationale danoise pour la recherche**

La Réserve nationale danoise pour la recherche est un mécanisme de financement

national par lequel le Parlement danois alloue chaque année des fonds stratégiques à la recherche et à l'innovation dans le cadre du budget national. Les fonds sont répartis entre des priorités thématiques sélectionnées, notamment l'adaptation au changement climatique, et sont administrés par divers programmes publics de recherche et d'innovation relevant du ministère danois de l'Enseignement supérieur et des Sciences. Dans le domaine de l'adaptation au changement climatique, 34,0 millions de DKK par an pour la période 2026-2029 sont alloués afin de poursuivre les activités dans les domaines de recherche continus et à long terme établis par le Centre national de recherche climatique (NCKF) depuis 2020. Par ailleurs, 73,3 millions de DKK en 2026 sont alloués à des initiatives visant à renforcer la base de connaissances et de données pour l'adaptation au changement climatique et la prévision des inondations.

### **Realdania**

Realdania est une association philanthropique qui soutient des projets dans le domaine du cadre bâti, notamment en matière d'adaptation au changement climatique et de développement urbain résilient au climat. Au moyen de subventions et de partenariats, Realdania soutient des projets qui combinent la protection contre les inondations et l'adaptation au changement climatique avec des bénéfices sociaux, urbains et environnementaux plus larges. L'organisation se concentre particulièrement sur des projets innovants et exemplaires qui renforcent la résilience face aux orages violents, aux ondes de tempête et à la montée du niveau de la mer, tout en améliorant simultanément les espaces urbains et la qualité de vie.

### **Les programmes européens LIFE et Interreg**

Le programme LIFE est un instrument financier de la Commission européenne, dédié au soutien de projets innovants, privés ou publics, dans les domaines de l'environnement et du climat. Dans le domaine de l'adaptation au changement climatique, LIFE soutient des projets innovants liés aux inondations, aux ondes de tempête, à la gestion de l'eau et aux infrastructures résilientes au climat. Des financements sont disponibles pour des projets pilotes, des mises en œuvre à grande échelle, des initiatives de gouvernance et le renforcement des capacités, avec un accent mis sur des solutions reproductibles à l'appui des politiques climatiques de l'UE.

Les programmes Interreg de l'Union européenne sont des programmes de coopération territoriale financés par l'UE, soutenant la collaboration transfrontalière et transnationale entre les municipalités, les régions, les établissements de recherche et d'autres acteurs publics. Dans le domaine de l'adaptation au changement climatique, Interreg finance des projets liés à la gestion des risques d'inondation, à la protection du littoral, à la gestion de l'eau, à la résilience urbaine et à la planification de l'adaptation, avec un fort accent sur l'échange de connaissances et l'expérimentation d'approches innovantes à travers l'Europe.

# 5. Mécanismes nationaux de mise en œuvre supplémentaires

L'État danois joue un rôle central dans l'adaptation au changement climatique à travers des stratégies nationales, des cadres réglementaires, des initiatives de financement, des infrastructures de données et des outils d'aide à la planification. Ces dernières années, le Danemark a renforcé sa gouvernance nationale en matière d'adaptation au changement climatique par des plans d'action complets, une meilleure coordination entre les autorités publiques et les entreprises de services publics, ainsi que par le développement de systèmes avancés d'aide à la décision pour la gestion des risques d'inondation et l'aménagement du territoire. Collectivement, ces initiatives fournissent le fondement stratégique, technique et scientifique de la planification et de la mise en œuvre locales de l'adaptation au changement climatique à travers le Danemark.

## Les plans nationaux d'adaptation au changement climatique

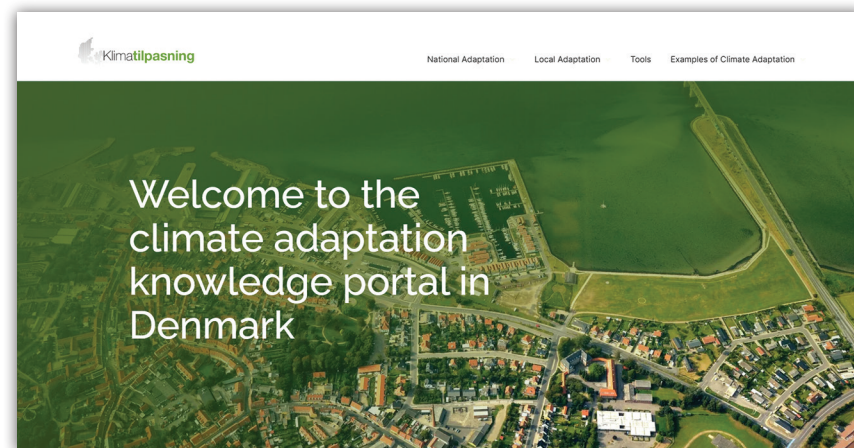
Le gouvernement danois a lancé « Le Plan d'action national pour l'adaptation au changement climatique n° 1 » en 2023 afin de renforcer la résilience du Danemark face aux inondations, aux ondes de tempête, à la montée du niveau de la mer, à l'érosion et à la hausse des eaux souterraines peu profondes. Le plan se concentre particulièrement sur la protection du littoral, la gestion des nappes phréatiques à faible profondeur dans les zones urbaines, et l'amélioration de la coordination entre l'État, les municipalités et les entreprises de services publics. Le gouvernement a alloué environ 1,3 milliard de DKK à cette initiative, incluant des financements pour des projets de protection du littoral, la protection de la côte ouest danoise et le renforcement de la planification de l'adaptation au changement climatique.

En 2025, le gouvernement danois a considérablement augmenté le financement national de l'adaptation au changement climatique par le biais d'un programme d'accélération de 900 millions de DKK pour la protection du littoral, suivi d'un montant supplémentaire de 982 millions de DKK alloué dans le budget national pour des mesures de résilience climatique. En février 2026, le gouvernement a également présenté la proposition de « Plan d'adaptation au changement climatique n° 2 », incluant une initiative nationale proposée de protection du littoral à hauteur de 14,9 milliards de DKK, qui n'a pas encore été ratifiée politiquement.

Les plans nationaux d'adaptation au changement climatique fonctionnent comme un cadre stratégique national pour l'adaptation au changement climatique. Ils établissent les priorités nationales, les initiatives de financement et la répartition des responsabilités. Les plans ne sont pas mis en œuvre directement en tant que plans juridiquement contraignants au titre de la loi danoise sur l'aménagement du territoire, mais sont traduits en pratique par le biais de la législation nationale, de documents d'orientation, des intérêts nationaux dans la planification municipale, de la législation sectorielle spécifique et des instruments réglementaires associés.

## Le portail web national sur l'adaptation au changement climatique

Klimatilpasning.dk est la plateforme nationale danoise de connaissances et d'information sur l'adaptation au changement climatique. La plateforme est gérée par l'Agence danoise de protection de l'environnement en collaboration avec un certain nombre de ministères, d'agences gouvernementales et d'organisations. Elle diffuse des orientations, des données, des outils, des études de cas et des informations réglementaires relatives à l'adaptation au changement climatique et à la gestion des risques d'inondation. La plateforme constitue également un point d'accès central aux outils nationaux d'adaptation au changement climatique, aux documents d'orientation, aux informations sur les financements et aux exemples de projets exemplaires à travers le Danemark.



Le portail web national d'information et d'inspiration sur l'adaptation au changement climatique



### Les outils d'aide à la décision pour l'adaptation au changement climatique au niveau national

L'État danois met à disposition une gamme d'outils nationaux d'adaptation au changement climatique qui soutiennent les municipalités, les entreprises de services publics, les autorités et d'autres parties prenantes dans la planification de l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques d'inondation. Ces outils donnent accès à des données climatiques, des modèles hydrologiques, des analyses de risques et des outils d'aide à la planification territoriale liés aux inondations, à la montée du niveau de la mer, aux eaux souterraines et aux événements météorologiques extrêmes.

**Klimaatlas (Atlas climatique)** est développé par le Centre national de recherche climatique de l'Institut météorologique danois (DMI) et diffuse des données climatiques et des projections faisant autorité pour le Danemark. L'outil comprend des données sur les températures futures, les précipitations, les niveaux de la mer, les ondes de tempête, la sécheresse et les événements météorologiques extrêmes dans le cadre de différents scénarios d'émissions de gaz à effet de serre, et est largement utilisé comme base de planification commune pour l'adaptation au changement climatique.

**HIP (Système hydrologique d'information et de prévision)** diffuse des données hydrologiques nationales et des résultats de modélisation hydrogéologiques, aux eaux de surface et au cycle hydrologique. La plateforme visualise les conditions hydrologiques dans un format uniforme et soutient les évaluations des risques climatiques liés aux eaux souterraines et à l'eau.

**KAMP (Climate Adaptation and Land Use Tool for Environmental and Planning Staff)** est un outil national d'évaluation qui combine des données climatiques, hydrologiques, d'utilisation des sols et d'infrastructure. Il aide les municipalités à identifier les zones potentiellement exposées aux inondations, à la montée du niveau de la mer, aux fortes précipitations et à la hausse des eaux souterraines. KAMP permet également d'évaluer les bâtiments, routes et valeurs économiques potentiellement affectés.

**Kystplanlægger 2120 (Planificateur côtier)** est un outil national de planification côtière développé par l'Autorité danoise du littoral. L'outil cartographie les risques d'inondation côtière et d'érosion à long terme à l'horizon 2120 et propose des stratégies indicatives et des options d'adaptation pour la protection du littoral et l'aménagement du territoire dans les zones côtières vulnérables.



Photo: NIRAS

## 6. Initiatives volontaires

Certaines des initiatives volontaires d'adaptation au changement climatique les plus significatives au Danemark prennent la forme de partenariats collaboratifs et de projets de démonstration qui vont au-delà des exigences obligatoires de planification municipale. Ces initiatives regroupent généralement des municipalités, des entreprises de services publics, des fondations philanthropiques, des établissements de recherche et des acteurs de la société civile travaillant ensemble pour développer des solutions innovantes d'adaptation au changement climatique.

L'une des initiatives les plus influentes est l'initiative DK2020, dans le cadre de laquelle les 98 municipalités danoises se sont volontairement engagées à élaborer des plans d'action climatique complets alignés sur l'Accord de Paris et le cadre de planification climatique C<sup>4</sup>O, incluant à la fois la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et l'adaptation au changement climatique.

DK2020 se poursuit dans l'initiative Klimaalliancen (l'alliance climatique), qui constitue une extension nationale du travail initié dans le cadre du programme DK2020. S'appuyant sur les plans climatiques élaborés dans le cadre de DK2020, Klimaalliancen se concentre sur la mise en œuvre, la coopération intermunicipale, le renforcement des capacités et le partage des connaissances et des outils liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique. L'initiative vise à soutenir les municipalités dans la traduction de leurs ambitions climatiques en actions concrètes.

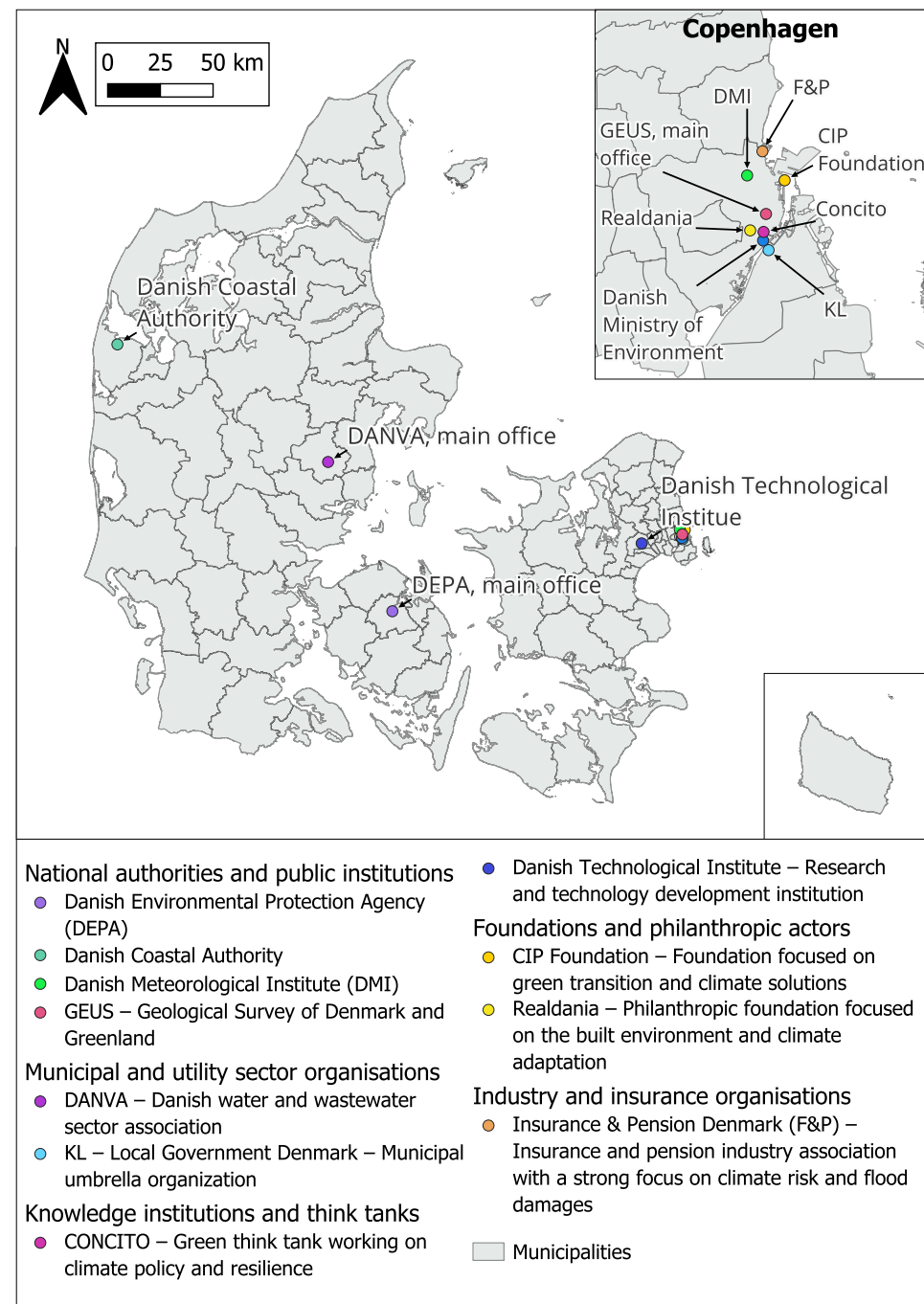
L'initiative est soutenue par Realdania et KL (Association des communes danoises). Elle a considérablement renforcé la planification locale de l'adaptation au changement climatique et la coopération intersectorielle dans les municipalités à travers le Danemark.



Photo: NIRAS

## 7. Carte des principales institutions publiques et privées

Plusieurs organisations qui influencent l'agenda jouent un rôle important dans l'élaboration de la politique d'adaptation au changement climatique, le développement des connaissances, le financement et la mise en œuvre au Danemark. Ces acteurs comprennent des autorités nationales, des établissements de recherche, des organisations municipales et de services publics, des fondations, des associations professionnelles et des centres de connaissances. Ensemble, ils contribuent à la gouvernance, à la réglementation, à l'innovation, au plaidoyer et aux solutions pratiques d'adaptation au changement climatique liées aux inondations, à la montée du niveau de la mer, à la gestion de l'eau et à la résilience climatique.



Carte des principales institutions publiques et privées (en anglais).



# 8. Informations complémentaires

## Agence danoise de protection de l'environnement

L'Agence danoise de protection de l'environnement (DEPA) s'emploie à intégrer l'adaptation au changement climatique dans la législation environnementale et les législations connexes, et coordonne les orientations nationales en matière d'adaptation au changement climatique. Sous la tutelle de la DEPA, l'Autorité danoise du littoral est responsable de la protection du littoral et de l'adaptation à la montée du niveau de la mer et aux inondations côtières. La DEPA gère également Klimatilpasning.dk, le portail national danois d'adaptation au changement climatique, qui diffuse des orientations, des outils, des études de cas et des informations sur l'adaptation au changement climatique en collaboration avec les ministères, les agences gouvernementales et l'Association des communes danoises (KL).

Liens utiles:

- L'Agence danoise de protection de l'environnement (DEPA): <https://eng.mst.dk/>
- Autorité danoise du littoral: <https://kyst.dk/english>
- Klimatilpasning.dk: <https://eng.klimatilpasning.dk/>

Exemples de projets sélectionnés sur Klimatilpasning.dk (en anglais):

- Case: Climate Adaptation at Aarhus Docklands
- Case: Stream Restoration in Haarby Reduces the Risk of Flooding
- Case: Recreational Areas Lead Water Away From the new Herlev Hospital
- Case: Cheap and Effective Climate Change Adaptation in Hareskoven
- Case: Innovative climate change adaptation at Lemvig Harbour

## Institut météorologique danois (DMI)

L'Institut météorologique danois (DMI) est l'autorité météorologique nationale du Danemark et une institution gouvernementale centrale pour la recherche climatique, les prévisions météorologiques et les données climatiques. Le DMI joue un rôle clé dans l'adaptation au changement climatique au Danemark en fournissant des projections climatiques faisant autorité, des données sur le niveau de la mer, des prévisions des ondes de tempête, ainsi que des alertes et des informations sur les événements météorologiques extrêmes. Par le biais du Centre national de recherche climatique et d'outils tels que Klimaatlas, le DMI soutient les municipalités, les entreprises de services publics, les autorités et les planificateurs avec des données et des analyses utilisées dans la planification de l'adaptation au changement

climatique, la gestion des risques d'inondation, la protection du littoral et la résilience des infrastructures.

Liens utiles:

- DMI: <https://www.dmi.dk/about-dmi>
- Klimaatlas: <https://www.dmi.dk/klimaatlas>

## Service géologique du Danemark et du Groenland (GEUS)

Le GEUS est l'institution nationale danoise de recherche géologique, placée sous la tutelle du ministère du Climat, de l'Énergie et des Services publics. Le GEUS diffuse des recherches, des cartographies et des données sur les eaux souterraines, l'hydrologie, les processus côtiers et la montée du niveau de la mer pour soutenir l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques d'inondation.

Le GEUS contribue à plusieurs outils nationaux d'adaptation au changement climatique, notamment des cartes des eaux souterraines, des modèles hydrologiques utilisés dans HIP, ainsi que des données géologiques et hydrogéologiques intégrées dans KAMP et d'autres outils nationaux de criblage utilisés par les municipalités, les entreprises de services publics et les autorités nationales dans le cadre de la planification de l'adaptation au changement climatique.

Liens utiles:

- GEUS: <https://eng.geus.dk/>

Les outils d'aide à la décision:

- HIP: <https://hipdata.dk/>
- KAMP: <https://kamp.klimatilpasning.dk/>

## CONCITO - Think tank vert

CONCITO est le 'think tank' vert du Danemark et œuvre à accélérer la transition vers une société climatiquement neutre et résiliente au climat, par le biais de la recherche, de l'analyse des politiques publiques et de la collaboration avec les parties prenantes. Dans le domaine de l'adaptation au changement climatique, CONCITO se concentre sur le renforcement de la résilience climatique nationale, la promotion d'une planification climatique intégrée et l'élaboration de recommandations politiques relatives aux inondations, à la gestion de l'eau, à la résilience urbaine et aux solutions fondées sur la nature.

Liens utiles:

CONCITO: <https://concito.dk/en/topic/climate-adaptation>



Photo: NIRAS

## Références et liens complémentaires

Ce document d'information est basé sur les sources suivantes:

CIP Foundation.

Disponible sur: <https://cipfonden.dk/en/>

Autorité danoise du littoral (Kystdirektoratet).

Disponible sur: <https://kyst.dk>

Agence danoise de protection de l'environnement.

Disponible sur: <https://mst.dk>

Institut météorologique danois (DMI). Klimaatlas.

Disponible sur: <https://www.dmi.dk/klimaatlas>

Institut météorologique danois (DMI). Centre national de recherche climatique (NCKF).

Disponible sur: <https://www.dmi.dk/nationalt-center-for-klimaforskning>

DANVA: Le secteur de l'eau au Danemark.

Disponible sur: <https://www.danva.dk/om-danva/the-danish-water-sector>

Commission européenne. Programme LIFE – Atténuation du changement climatique et adaptation.

Disponible sur: [https://climate.ec.europa.eu/eu-action/eu-funding-climate-action/life-climate-change-mitigation-and-adaptation\\_en](https://climate.ec.europa.eu/eu-action/eu-funding-climate-action/life-climate-change-mitigation-and-adaptation_en)

Plateforme européenne d'adaptation au changement climatique Climate-ADAPT.

Disponible sur: <https://climate-adapt.eea.europa.eu/en/knowledge/interreg-projects/interreg-projects>

Galland, D. & Enemark, S. (2015). Danish National Spatial Planning Framework. In: National-Level Planning in Democratic Countries. Lincoln Institute of Land Policy.

Hilbert, S. 2025. Vand, skader og forebyggelse – Overblik over juridiske rammer for koordination, handlemuligheder og finansieringsansvar ved oversvømmelser. Schjødt Advokatpartnerselskab.

Klimaalliancen.

Disponible sur: <https://www.kl.dk/klima-og-erhverv/klima/klimaalliancen>

Association des communes danoises (KL).

Disponible sur: <https://www.kl.dk>

Realdania. Adaptation au changement climatique et développement urbain.

Disponible sur: <https://realdania.dk>

Programme danois de développement et de démonstration des technologies environnementales (MUDP).

Disponible sur: <https://mudp.dk/om-mudp>

Le ministère danois de l'Enseignement supérieur et des Sciences. Recherche et innovation vertes.

Disponible sur: <https://ufm.dk/english/key-areas/research-and-innovation/research-and-innovation-areas/green-research-and-innovation>



Éditeur: L'Agence danoise de protection de l'environnement.

Rédactrice: Anja Wejs, NIRAS.

Photos: NIRAS



Danish Environmental Protection Agency  
Lerchesgade 35  
5000 Odense C

**[www.mst.dk](http://www.mst.dk)**